

Québec, le 6 mai 2025

COURRIER ÉLECTRONIQUE

Madame Kim Maloney
Coordonnatrice du secrétariat de la commission d'enquête
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

Référence :

Objet : Projet de parc éolien Canton MacNider

Madame,

Nous donnons suite à votre courriel du 2 mai dernier relativement à l'objet cité en titre. À cet effet, veuillez trouver ci-dessous les réponses aux questions qui nous ont été adressées :

Question 1 :

Le Plan de mise en œuvre 2025-2028 de la feuille de route gouvernementale en économie circulaire 2024-2028 fait mention d'une *Étude du potentiel de la circularité dans la chaîne de valeur des composantes éoliennes* (action 132).

- Veuillez fournir une courte description de l'étude en question ou déposer l'étude si elle est finalisée.

Réponse :

Christine Drouin, M. Sc.
Conseillère en développement industriel
Direction de la métallurgie et des produits industriels
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

Aucune étude n'a été débutée pour l'instant, le MEIE est à l'étape de déterminer s'il est pertinent d'étudier la question. L'initiative devait porter, entre autres, sur les pales. L'action a été déposée au premier trimestre de 2025 et la réflexion dépend en partie de données à obtenir dans le cadre d'un projet pilote qui n'a pas encore débuté.

Question 2 :

Sur le site internet de votre ministère, on retrouve la définition d'un plan intégré des ressources énergétiques qui serait « un processus structuré qui aide à comprendre comment l'avenir énergétique peut se dessiner et qui vise à identifier les actions nécessaires pour s'y préparer. Il permet d'évaluer les ressources énergétiques et les répercussions associées afin de répondre aux besoins énergétiques à long terme ».

...2

Dans quelle mesure ce plan de gestion en cours d'élaboration pourrait modifier les orientations déjà prises par le gouvernement du Québec au cours des cinq dernières années en matière de décarbonation de l'économie et de développement de la filière éolienne ?

Réponse :

Maude Grenier-Hamel

Directrice

Direction de la coordination et de la prospective énergétique

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

Le Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques (PGIRE) en cours d'élaboration n'a pas pour objectif de revenir sur les orientations déjà prises par le gouvernement en matière de décarbonation ou de développement de la filière éolienne, mais plutôt de les appuyer, et de les projeter dans une vision cohérente avec les autres filières en énergie à plus long terme.

Le PGIRE fournira un cadre stratégique comprenant des objectifs, des cibles et des orientations énergétiques cohérentes avec les engagements climatiques du Québec, tout en tenant compte de l'évolution des technologies, des besoins énergétiques, des investissements requis et de l'acceptabilité sociale.

Il sera le fruit d'un processus transparent et participatif, incluant des consultations publiques (débutées), une concertation avec les parties prenantes (dont les distributeurs d'énergie) et des ateliers techniques. Ce processus permettra d'alimenter les choix gouvernementaux à venir à partir d'une analyse comparative de plusieurs trajectoires énergétiques.

Le PGIRE s'inscrira donc en continuité avec les grandes orientations de décarbonation déjà établies, et précisera la contribution attendue du développement de la filière éolienne, ainsi que de toutes les autres filières, incluant l'efficacité et la sobriété énergétiques dans l'atteinte des cibles climatiques et économiques du Québec.

Question 3 :

Dans le bilan 2022-2023 du Plan directeur en transition énergétique, innovation et efficacité énergétiques, on retrouve la mesure suivante sous la responsabilité de votre Ministère: *Réaliser des études de potentiel et d'opportunité sur la filière renouvelable* (mesure 125.2).

Quels sont les objectifs de ces études et, le cas échéant, quels sont les résultats?

Réponse :

Carl Martineau
Conseiller en énergie renouvelable
Direction du développement des énergies renouvelables
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

Comme indiqué à la page 37 du bilan 2022-2023, aucune dépense prévue ou réelle n'a été effectuée pour cette mesure. Il n'y a donc pas eu d'études réalisées dans le cadre de la mesure 125.2.